



# Conférence de presse de l'Alliance pour le dimanche du 22 août 2025 – Positions de l'EERS

## ***La protection du dimanche : un engagement continu***

Depuis les années 1980, l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) s'est régulièrement exprimée – le plus souvent en concertation œcuménique – face aux initiatives visant à libéraliser le droit du travail. Elle a toujours défendu le principe du dimanche comme jour férié. Ainsi, elle est intervenue lors de la votation populaire sur la révision de la loi sur le travail en décembre 1996, dans le cadre du texte des Églises *L'avenir ensemble* (2001), ou encore lors de la votation concernant l'ouverture des commerces dans les centres de transports publics en 2005. Elle s'est également mobilisée face à l'initiative parlementaire sur la libéralisation des horaires des shops de stations-service en 2011. En 2012, l'EERS a rejoint, avec d'autres Églises et fédérations ecclésiastiques, le réseau **Alliance pour le dimanche**, afin de renforcer ensemble cet engagement.

Les demandes visant à affaiblir davantage la protection du dimanche n'ont pas diminué depuis. La crainte exprimée en 2005 par la Conférence des évêques suisses (CES) et par l'Église évangélique réformée de Suisse (alors Fédération des Églises protestantes de Suisse, FEPS) dans leur texte commun *Protégeons notre dimanche, resserrons les liens de notre communauté* s'est malheureusement confirmée. Les Églises avaient en effet averti qu'à la suite de la votation populaire de 2005, de nouvelles revendications surgiraient en faveur « d'une libéralisation généralisée des heures d'ouverture des commerces le dimanche et les jours fériés » (p. 3). Force est de constater que ces craintes étaient fondées.

## ***Pourquoi l'EERS s'engage pour le maintien d'un dimanche sans travail***

Pour l'EERS, deux dimensions restent aujourd'hui comme hier au cœur de son engagement : d'une part, le dimanche comme jour de repos dédié à la gloire de Dieu ; d'autre part, sa fonction sociale : grâce à un rythme hebdomadaire, partagé par le plus grand nombre, le dimanche férié crée du lien<sup>1</sup>.

Au culte dominical, des personnes se rencontrent dans la communauté instituée par Jésus-Christ. La communion avec Dieu conduit à une communauté humaine et sociale. La protection du dimanche, telle qu'inscrite dans la loi sur le travail, ouvre un espace-temps pour le culte et les activités ecclésiastiques, et elle garantit aux travailleuses et travailleurs la possibilité d'y participer. Dans ces conditions, l'Église, comme membre de la société, peut déployer ses ressources et son potentiel d'intégration sociale. C'est précisément le dimanche que les chrétiennes et les chrétiens exercent leur droit à la liberté de religion. Or, tout affaiblissement de la protection du dimanche

---

<sup>1</sup> Cette double argumentation – liturgique et socio-éthique – se retrouve déjà chez Zwingli et Calvin. Zwingli ne fonde pas l'importance du dimanche sur le Décalogue, mais sur le double commandement de l'amour tiré du Nouveau Testament (Mt 22,37ss). Le dimanche est destiné à l'écoute de la Parole de Dieu et à l'octroi aux corvéables d'un temps de repos et de récréation. Calvin reprend cette double justification dans ses commentaires sur le commandement du sabbat : la mise à part d'un jour pour le culte de la communauté et le repos accordé aux serviteurs (*Institution*, II,8,28–34).

porte atteinte à ce droit fondamental. Car, à la différence d'activités de loisirs purement privées, les communautés religieuses et ecclésiales ne sont pas disponibles à volonté.

Indépendamment de la pratique chrétienne, le dimanche est un jour de rencontre, de communauté, de détente et de repos pour *toutes et tous*. Davantage de travail dominical signifie que moins de personnes sont libres en même temps. Le fait de suspendre volontairement l'activité professionnelle et de mettre entre parenthèses les libertés de consommation constitue un bien précieux qui nous relie comme communauté – que ce soit en famille, entre amis, dans le sport, l'engagement bénévole ou d'autres activités collectives. Le dimanche n'est pas un jour interchangeable qu'on pourrait réduire à une simple fonction compensatoire face au quotidien de travail. Il est le jour du repos *et* des rencontres.

La vie humaine est relation. C'est la simultanéité partagée dans le temps libre du dimanche qui rend possibles les rencontres. Les appels à une flexibilisation toujours plus poussée du temps de travail et à l'extension du travail dominical augmentent le risque de désintégration sociale en raison de la perte de ce temps commun. Les familles sont particulièrement touchées, car l'organisation exigeante de la vie familiale, de la garde des enfants, qu'elle soit assurée par les proches, le voisinage ou par d'autres encore, nécessite une forte coordination. De plus, les femmes, les personnes peu ou pas qualifiées, les employé·e·s faiblement rémunérés ainsi que de nombreux travailleurs et travailleuses issus de la population étrangère subissent de manière disproportionnée les effets négatifs de la flexibilisation des horaires. Ainsi, la demande d'un accroissement du travail dominical entre en contradiction avec les exigences de justice sociale.

Le dimanche porte des valeurs essentielles pour notre cohésion sociale, qui dépassent largement le seul domaine religieux. C'est pourquoi l'EERS s'engage pour le maintien du dimanche sans travail et s'oppose à toute nouvelle libéralisation allant au-delà des exceptions déjà prévues.